



Commune de BELLEGARDE

Débat d'orientation budgétaire 2012

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (loi n° 92-125 du 6 février 1992 ; article L.2312 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le DOB est l'occasion pour les membres du Conseil d'être informés sur le contexte dans lequel s'inscrit le budget communal, d'en examiner l'évolution, de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune ainsi que de sa politique d'équipement.

- ***Première Partie : Structure du budget communal***
- ***Deuxième Partie : Evolution du budget communal***
- ***Troisième Partie : Grandes orientations 2012***

Première Partie :

STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget communal se décompose en :

Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, le Département ou la Communauté de communes, les produits des services et du domaine (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, accueil de loisirs, crèche (multi-accueil), concessions de cimetières, droits de stationnement ...ainsi que la redevance SITA) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la Commune. Elle est alimentée en recettes principalement par les subventions d'équipement, le FCTVA, l'emprunt et par l'autofinancement.

Ainsi, lorsque la Commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, une école, un équipement sportif, les travaux de voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en ayant recours à l'autofinancement,
- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers en fonctionnement.

Deuxième Partie :
EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- *Dépenses de fonctionnement par chapitre 2010 et 2011*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2007 à 2011 (par nature)*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2007 à 2011 (par service)*

Recettes

- *Recettes de fonctionnement par chapitre 2010 et 2011*
- *Evolution des principaux produits de fonctionnement de 2007 à 2011*

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

- *Vue d'ensemble de la section - réalisations 2011*
- *Evolution des principales dépenses d'investissement de 2007 à 2011*
- *Evolution des principales recettes d'investissement de 2007 à 2011*

III. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

-

EQUILIBRE REEL

IV. FISCALITE

En 2008, la nouvelle municipalité s'était engagée à ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux et avait même décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passant ainsi de 79,80% à 60%. En 2009, il avait été également décidé de maintenir les taux à leur niveau de 2008. Avec une réévaluation des bases par l'Etat de +2,5%, le produit de la fiscalité directe locale s'est élevé en 2009 à 1 735 116 €. Compte tenu de la raréfaction des ressources (redevance Sita, dotations de l'Etat, revalorisation des bases pour 2010 de +1,2% seulement...) et des équipements publics en cours de réalisation (notamment l'école primaire et la cuisine centrale biologique), le taux des impôts locaux avait été augmenté de 5% en 2010.

IMPOTS LOCAUX	TH	TFPB	TFPNB
RAPPEL TAUX 2011	13.08 %	17.19 %	63 %

En 2011, la volonté était de maîtriser l'évolution des taux, dès lors aucun changement n'a été opéré, ce qui est prévu aussi pour l'année 2012.

Le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal (CMPF) est un bon indicateur permettant d'évaluer la marge de manœuvre fiscale dont dispose la Commune.

Le CMPF est égal au rapport entre d'une part, le produit des trois taxes votées par la commune et d'autre part, le produit des bases communales de ces taxes par les taux moyens nationaux de la strate.

Si ce coefficient est inférieur à 1, la Commune dispose de marge de manœuvre pour augmenter ses taux, ce qui est le cas pour la Commune de Bellegarde dont le CMPF est égal à 0,88.

V. ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2012, l'endettement du budget principal (capital restant dû) s'élève à 11 935 358 € ce qui équivaut à 1 884 € /hab⁽¹⁾.

En 2010, 3 550 000 € d'emprunt ont ainsi été réalisés et en 2011 le dernier tirage de cet emprunt a été soldé pour un montant de 850 000 €.

Consciente de l'endettement de la Commune, la municipalité projette à l'horizon 2014 un retour à un endettement équivalent à celui de l'année 2008 en ayant enrichi son patrimoine de plusieurs équipements essentiels à la population et majeurs pour la collectivité.

C'est pourquoi il ne sera pas contracté de nouvel emprunt pour 2012.

¹ Recensement 2011 : 6 333 habitants

CONCLUSION – SITUATION ACTUELLE

- **La Commune doit poursuivre ses efforts au niveau des dépenses de fonctionnement pour maintenir une CAF nette positive retrouvée depuis 2010.**
- **Face à un endettement qui reste conséquent, la Commune met tout en œuvre pour maîtriser l'évolution de sa dette et la maintenir à un niveau tolérable.**
- **Le Commune dispose encore de marges de manœuvre fiscales.**

Troisième Partie :
GRANDES ORIENTATIONS 2012

I. Contexte budgétaire et économique national

Le contexte budgétaire et économique-financier national dans lequel la Commune doit préparer son budget 2012 se caractérise par une actualité économique et financière qui aura été dense au cours de l'année 2011. Le ralentissement de l'économie mondiale associé à la persistance des problèmes structurels des économies a provoqué une crise de confiance des marchés. Les prévisions de croissance pour 2012 ont été revues à la baisse.

Les finances publiques européennes sont restées sur le devant de la scène avec l'intensification de la crise des dettes souveraines. La plupart des pays de la zone euro sont engagés dans des plans de consolidation budgétaire de grande ampleur. La France n'échappe pas à cette règle et doit poursuivre son effort d'assainissement de ses finances publiques.

Crise économique européenne, des transferts de compétences entre collectivités qui prennent leurs effets, une évolution de la fiscalité suite aux réformes gouvernementales, un gel des concours financiers de l'Etat contraint de réduire sa dette publique dans le respect des engagements européens dans le cadre du plan de rigueur... l'équilibre financier des collectivités locales est soumis à rude épreuve. Autant d'éléments qui pèsent lourd à l'heure du débat d'orientations budgétaires 2012.

Le **Projet de Loi de Finances 2012** (PLF 2012 du 28/09/2011) s'inscrit dans ce cadre. Le budget de l'Etat pour 2012 vise une réduction des déficits, qui doit être ramené de 5.7% à 4,5% du PIB pour 2012, soit un déficit budgétaire pour l'Etat affiché de 81,8 milliards pour 2012 contre 95,5 milliards en 2011, alors que la situation économique actuelle a conduit à ajuster les

perspectives de croissance. En effet, l'inflation devrait atteindre 1,7% en 2012 (contre 2,1% estimé pour 2011), avec des prévisions de croissance du PIB à 1,75% (revues à la baisse à 1% au 27/10/2011).

De plus, il est à noter que la dette publique s'élève à 87,4% du PIB, dont 1,9% relatif à l'impact du soutien financier aux Etats de la zone Euro en difficulté.

La contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics se traduit par le maintien du gel de l'ensemble des concours financiers de l'Etat, dont la Dotation globale de fonctionnement en lien avec les mécanismes de péréquation « verticale » et une minoration des compensations d'exonérations de fiscalité locale, en variable d'ajustement.

Côté recettes fiscales, la principale disposition du PLF pour 2012 est la création à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dont l'objectif est de réduire les inégalités sur l'ensemble du territoire par le prélèvement et la redistribution de 2% des recettes fiscales du bloc communal à l'horizon 2015 selon le critère du potentiel fiscal pour les Collectivités contributrices et du critère « richesse et charges » pour les bénéficiaires. D'où une incertitude sur les dotations versées par l'Etat. La mise en place du fonds sera lissée pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016.

La dette demeure une source de financement possible mais dépendante de la crise de liquidité qui touche actuellement notre économie. Cependant il faut noter que la crise de liquidité amplifie les conditions financières proposées aux collectivités locales. Cela se traduit par une diminution des volumes proposés, l'explosion des marges et le désengagement des partenaires financiers habituels. Le phénomène existe depuis plusieurs mois mais s'est accentué début septembre. Toutes les collectivités sont concernées quelque soit leur taille et qu'elles présentent ou non un profil à risque.

Notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de limitation du recours à l'emprunt et de planification de nos investissements nous permet d'afficher aujourd'hui d'excellents ratios financiers mais pour combien d'années ...

Ces efforts de tous, élus décideurs et agents, ont permis jusqu'alors de dégager un autofinancement permettant de soutenir notre programme d'investissement.

Toutes les implications ne sont pas encore connues. Il est donc à l'heure actuelle complexe d'établir une prospective financière et fiscale fiable. Par conséquent, chaque nouveau projet doit être évalué en termes d'objectifs recherchés, d'utilité, de moyens financiers et techniques mobilisés afin de dégager les priorités.

Pour conclure, nous dirons que le budget 2012 se prévoit dans un contexte où :

- **Des difficultés économiques persistent ;**
- **La situation budgétaire nationale reste inquiétante ;**
- **Des inquiétudes quant à la réforme territoriale demeurent.**

Le BP 2012 se caractérisera donc par :

- **Une maîtrise accrue de nos charges de fonctionnement ;**
- **Une volonté de préserver notre capacité d'autofinancement ;**
- **Des investissements ajustés sur l'évolution de nos recettes.**

II. Grandes lignes : Budget principal 2012

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

La principale recette de ce chapitre correspond à la redevance versée par SITA FD qui est estimée de manière prudente pour 2012 à 1,5 million d'euros (la recette de plus de 2 millions perçue en 2011 pouvant n'être que ponctuelle).

Le total des recettes pour ce chapitre est estimé à 2,04 millions d'euros soit équivalent aux prévisions 2011.

➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes

Dans ce chapitre, trois postes principaux :

- Le produit des impôts directs locaux est estimé à 1,96 million d'euros avec les conditions suivantes :
 - *revalorisation nominale des bases par l'Etat de +2%*
 - *aucune augmentation des taux par la Commune*
- L'attribution de compensation communautaire sera équivalente à celle de 2011 : elle est donc estimée pour 2012 à 169 561 €.
- La prévision de la dotation de solidarité communautaire reste identique à celle de 2011 (367 000 €).

Le total des recettes pour ce chapitre est estimé à 2,7 millions d'euros soit une hausse de 2.6 % par rapport aux prévisions 2011 et une baisse de 7.7 % par rapport aux réalisations 2011.

➤ Chapitre 74 : Dotations et participations

Deux recettes prépondérantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : évaluée à 750 000 € (moyenne entre la prévision de 2011 de 747 000 € et la réalisation de 762 000 €).
- Les participations de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) pour le multi-accueil et l'accueil de loisirs : la prestation de service unique et le contrat enfance / jeunesse. Les participations de la CAF sont estimées à 335 000 € contre 346 800 € réellement perçues cette année et 330 000 € prévu en 2011.

Le total des recettes pour ce chapitre est estimé à 1,47 million d'euros soit une baisse de 1.91 % par rapport aux prévisions de 2011 et une baisse de 2.89 % par rapport aux réalisations de cette même année.

➤ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre correspond pour la Commune aux revenus des immeubles soit 50 000 € prévu en 2011 avec une réalisation de 52 400 €. Une prévision de seulement 39 400 € est inscrite au budget 2012 en raison de l'abandon de la location du hangar de la station d'épuration par la CCBTA.

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1 486 933.20 € (résultat de clôture 2011 conservé en fonctionnement).

Le total des recettes de fonctionnement devrait s'élever à environ 7.8 millions d'euros, contre 7.5 millions d'euros de prévus en 2011 et 8.1 millions de réalisés.

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ces dépenses devraient s'élever à 1,2 million d'euros en 2012 soit une baisse de 2.62 % par rapport aux prévisions 2011.

- Chapitre 012 : Charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel devraient augmenter en prévision de 2.5 % en 2012 par rapport à 2011, soit un montant total de 3.7 millions d'euros.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le montant alloué à ce chapitre devrait être de 633 000 € soit en baisse de 4.4 % par rapport aux prévisions de l'année 2011, notamment dû à une prévision en baisse de la dépense obligatoire versée à l'Ecole Privée de notre Commune, du fait d'une réalisation 2011 de 98 711 €.

➤ Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend principalement les intérêts de la dette qui sont estimés pour 2012 à 469 000 €, soit une baisse de 10 % par rapport aux prévisions de 2011, en se basant sur l'hypothèse favorable qu'aucun nouvel emprunt ne sera réalisé en 2012.

➤ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Il s'agit essentiellement des aides versées aux particuliers pour les façades et les installations photovoltaïques.

➤ Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections :

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements. C'est une dépense de fonctionnement obligatoire calculée de façon réglementaire sur les immobilisations acquises jusqu'au 31/12/2011. Cette dépense virée en investissement constitue une ressource propre d'investissement destinée notamment à faire face au renouvellement des équipements.

La dotation aux amortissements 2012 s'élèvera à environ 277 000 €.

➤ Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

1 553 501 € (contre 989 871 € prévue en 2011).

Le total des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à environ 7.8 millions d'euros.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les principales recettes d'investissement 2012 permettant de financer les équipements qui seront décidés sont :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** : 1 553 501 €
- **L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement** : 615 562 € (résultat 2011)
- **La dotation aux amortissements** : 277 000 €.
- **Le FCTVA** : en 2012, la Commune va recevoir le FCVTA dû au titre des dépenses réalisées en 2011 soit une recette d'environ 470 000 €.
- La cession d'immobilisation liée au projet d'achat de terrain par SITA FD de 1 196 000 €.
- **Les reports de recettes de 2011 sur 2012 :**

Il s'agit de recettes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (notification, contrat...) mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en 2011.

Le total des reports de recettes 2011 s'élève à 192 810 € qui sont dues par l'Etat dans le cadre de la DGE et de la Région pour la cuisine centrale, ainsi que du Département pour l'Ecole Henri Serment.

DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement 2012 sont les suivantes :

- **Le remboursement du capital de la dette** estimé à 1 176 500 € en 2012 (contre 1 169 700 € en 2011),
- **Les reports de dépenses d'équipements de 2011 sur 2012.**

Il s'agit de dépenses engagées en 2011, c'est-à-dire autorisées en 2011, ou même avant, et ayant donné lieu à la signature d'un marché avant le 31 décembre 2011, mais dont le règlement effectif n'aura lieu qu'en 2012, voire 2013 : c'est le cas de l'étude concernant la liaison Ouest, des frais d'études pour la réfection de la traversée d'agglomération RD3, ainsi que de l'étude concernant la lutte contre la pollution des eaux (Affaire Moreau) et d'engagement relatif à des achats de terrains nus...

Le total des reports de dépenses 2011 s'élève à 171 200 € (contre 2 758 000 € en 2011).

- **Les dépenses nouvelles d'équipements :**

Parmi les dépenses nouvelles d'équipements qui seront décidées et votées au prochain budget primitif par le Conseil Municipal, il faut prendre en compte **les investissements votés par délibération n° 12-011 du 19 janvier 2012 pour un montant de 1 116 350 €** (dont l'achat du terrain pour l'emplacement du futur collège, des travaux de voirie, l'achat de l'immeuble Serpin, l'opération d'aménagement d'espaces verts, la démolition de l'immeuble rue des écoles ainsi que du matériel divers...) et la **délibération du 21 février 2012** pour un montant de **1 600 €** (aménagement jeux de boules).

Les membres du conseil débattront donc des autres investissements à inscrire au prochain budget 2012, **le projet actuel étant de se concentrer surtout sur la réfection de nos voiries.**

En investissement, une notion essentielle pour le débat et le choix du niveau des dépenses d'équipement à réaliser est la notion de **financement disponible.**

Le financement disponible² représente le total des ressources hors emprunts dont dispose la collectivité pour réaliser des **nouveaux investissements**, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes, et s'élève à 1.2 million d'euros (après avoir déduit les RAR 2011 et les 25 % votés en janvier et février 2012).

² (Virement + dotations aux amortissements + FCTVA + reports de recettes sur 2011) – (reports de dépenses sur 2011 + remboursement du capital + déficit reporté)

III. Grandes lignes : Budgets annexes 2012

BUDGET EAU

En 2011, la gestion maîtrisée du budget du service de l'eau potable (une baisse de 14% des charges générales de dépenses de fonctionnement) ainsi qu'à une pause dans les investissements (réalisation de seulement 68 500 € contre 508 000 € en 2010) a permis d'obtenir des résultats de clôture excédentaires et très satisfaisants (+138 000 € en fonctionnement et +81 000 € en investissement).

Ainsi, en 2012, l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement devrait être respecté sans devoir augmenter le prix de l'eau. Bien que nos tarifs, qui demeurent faibles et en deçà des seuils fixés par le Conseil Général du Gard, nous empêchent d'obtenir un financement maximum de la part du Département pour la réalisation de nos projets d'investissement, il devrait être proposé au Conseil de maintenir la redevance communale pour l'eau potable à 0,53 € HT/m³.

En matière de nouveaux crédits pour 2012, seront en priorité prévus la mise à jour de la déclaration d'utilité publique de nos captages, l'achat de compteurs d'eau, les réseaux et les équipements de voirie.

BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2011, la gestion maîtrisée du budget du service d'assainissement (une baisse de 13% des charges générales de dépenses de fonctionnement) ainsi qu'une pause dans les investissements (réalisation de seulement 33 600 € contre 620 000 € en 2010) a permis d'obtenir des résultats de clôture excédentaires et très satisfaisants (+68 000 € en fonctionnement et +28 000 € en investissement).

Il faudra prévoir des crédits concernant les réseaux et les équipements de voirie ainsi que des travaux relatifs à la station d'épuration (STEP).

BUDGET FETES ET CULTURE

Dès 2009, la Municipalité avait affiché fermement sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, le Conseil Municipal avait été décidé de réduire de manière considérable les dépenses concernant la culture et les festivités tout en maintenant l'ensemble de nos manifestations, qui fédèrent notre village. Une gestion rigoureuse de ce budget en 2011 a permis d'assurer le déroulement de l'ensemble de nos fêtes et animations culturelles dans de très bonnes conditions et ce avec une subvention communale limitée à 260 000 € en 2009 et 167 000 € en 2010 et 2011, contre 334 000 € en 2008. Le résultat de l'exercice budgétaire 2011 est, en outre, parfaitement satisfaisant puisqu'il dégage un excédent de 27 000 € qui sera reporté en 2012.

Considérant les différentes recettes possibles du budget « fêtes et culture » en 2012 (subventions publiques, sponsors, billetterie etc.) et le report de l'année 2011, **la subvention communale d'équilibre devra se maintenir à 167 000 €**